



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de l'Administration et des Ressources Humaines
Direction du Budget et des Approvisionnements

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
AO/Z00/DBA/012/2021

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE SECURITE ET DE RESEAUX
INFORMATIQUES**

AVRIL 2021

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1. Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) états membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège sis à Dakar ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF) à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

La BCEAO lance un appel d'offres pour la fourniture d'équipements.

I.2. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres a pour objet la fourniture et l'installation d'équipements de sécurité et de réseaux informatiques, aux fins du renforcement de la sécurité et de l'amélioration des performances des infrastructures de traitement et de communication de la BCEAO. Il est attendu des soumissionnaires :

- la fourniture et le déploiement de deux (2) pare-feux Cisco Firepower FTD-4112 NGFW;
- la fourniture de onze (11) firewalls Fortigate 61F ;
- la fourniture de quatre (4) firewalls Fortigate 101E ;
- la fourniture d'un lot d'accessoires.

Les équipements et licences sont destinés au Siège, au SGCB ainsi qu'aux Agences Principales de la BCEAO.

I.3. Allotissement

Le dossier d'appel d'offres porte sur un (1) lot unique et indivisible.

I.4. Conditions de participation au marché

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du cahier des charges. Toutefois, il convient de préciser que les sociétés impliquées dans le financement des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux et le terrorisme, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

I.5. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite de lieux.

I.6. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins 180 jours à compter de la date de dépôt.

I.7. Langue de soumission

Les offres, ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices d'équipements fournis par le soumissionnaire dans le cadre de la soumission pourront être rédigés dans une autre langue, à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents dans la langue française.

I.8. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.9. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le Franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.10. Prix de l'offre

Tous les articles figurant sur la liste des fournitures et services connexes devront être énumérés. Leur prix devra figurer séparément sur les bordereaux de prix. Le prix à indiquer dans la lettre de soumission sera le prix global.

Les prix et remise indiqués par le soumissionnaire sur le formulaire de soumission et les bordereaux de prix seront fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché et ne pourront varier en aucune manière. Ils devront être en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des équipements (transport, assurance, transit départ et arrivée, dépotage, déchargement et installation). Par ailleurs, ce prix devra être exprimé en TCO « Total Cost of Ownership » ou coût total de possession.

A ce titre, ils devront prendre en compte tous les coûts récurrents liés au cycle de vie des équipements, à savoir :

- le coût d'acquisition ;
- le coût de maintenance ;
- le coût d'exploitation ;
- le coût énergétique ;
- le coût de possession ;
- le coût de démantèlement.

I.11. Modalités de paiement

En cas d'attribution à l'issue du dépouillement, les modalités de règlement seront les suivantes :

- une avance de cinquante pour cent (50%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie sera effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison ;
 - quarante-cinq pour cent (45%), à la livraison conforme des équipements, attestée par
-

la signature du bordereau de livraison ;

- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie.

I.12. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent appel d'offres du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.13. Actualisation des offres techniques

Au regard des évolutions technologiques des équipements, il pourrait être demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte des évolutions technologiques éventuelles si un délai de six (6) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

I.14. Formation

Les soumissionnaires devront proposer les formations ci-après :

- la formation NSE4 de Fortinet, certifiée par le constructeur, qui devra être dispensée par un formateur agréé, sur site, au Siège de la BCEAO, à Dakar, pour au moins sept (7) participants.
- la formation SSNGFW : Securing Networks with Cisco Firepower Next Generation, certifiée par le constructeur, qui devra être dispensée par un formateur agréé sur site au Siège de la BCEAO, à Dakar, pour au moins quatre (4) participants.

Par ailleurs, les supports physiques et numériques de chaque formation devront être obligatoirement remis à chaque participant avant le début de chaque module de formation afin de permettre un meilleur suivi des cours.

I.15. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties distinctes ci-après :

- • une lettre de soumission ;
- • une présentation de la société ;
- • une proposition technique ;
- • une proposition financière.

I.15.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe précisant tous les éléments de sa proposition.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.15.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devra comprendre :

-
- une présentation générale succincte ;
 - les références techniques similaires.

Le cas échéant, la présentation des sous-contractants devra comprendre également les mêmes éléments.

I.15.3. Offre technique

L'offre technique devra comprendre :

- la description détaillée des équipements et licences proposés ;
- une présentation générale des caractéristiques des équipements et licences ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.15.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils seront fermes, non révisables, et devront comprendre :

- un devis détaillé de l'offre de base pour les fournitures ;
- le coût annuel des services d'assistance et support (mise à jour, réparation) ;
- un devis détaillé des options et services connexes ;
- les quantités ;
- les prix unitaires ;
- le coût total ;
- le taux de remise ;
- le total net.

Les prix prévus devront comprendre l'ensemble des dépenses et fournitures ainsi que la livraison, y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature des prestations, des lieux de livraison et des circonstances locales telles que :

- les frais de livraison ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Les soumissionnaires devront fournir dans leurs offres une copie des documents attestant de leur statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société le cas échéant, ainsi que leurs références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.16. Groupement d'entreprises

En cas de groupement, les entreprises concernées devront présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les parties et indiquant le chef de file dudit groupement. Seuls les groupements solidaires seront autorisés.

I.17. Sous-traitance

La sous-traitance sera subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle

est autorisée, la sous-traitance ne pourra excéder 30% de la valeur du contrat initial.

I.18. Date et heure limite de transmission des offres

En raison de la Covid-19, les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int **au plus tard le vendredi 07 mai 2021, délai de rigueur.**

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

I.19. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la réception, la vérification de conformité, l'évaluation ainsi qu'au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent dossier d'appel d'offres d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse, en terme de ratio qualité/coût.

I.20. Publication des résultats

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché.

Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

I.21. Attribution du marché

Conformément à la démarche TCO, le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre sera la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale et non celle dont le montant sera le plus bas.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète que les fournitures à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état des matériels livrés et de prouver leur origine.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) peut constituer un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle peut inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.22. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tient compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examine la seconde offre évaluée la moins-disante. Puis, elle procède à la même détermination de la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.23. Notification

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.24. Lieu de livraison

La livraison des équipements commandés se fera DAP « Delivered At Place » selon les incoterms 2010 dans les locaux de la BCEAO aux adresses indiquées dans le tableau suivant :

SITES	ADRESSES
Siège de la BCEAO-Dakar	Avenue Abdoulaye FADIGA, Dakar, Sénégal
Direction Nationale de la BCEAO pour le Bénin	Avenue Jean-Paul II, Cotonou
Direction Nationale de la BCEAO pour le Burkina	Avenue Gamal NASER, Ouagadougou
Direction Nationale de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire	Avenue Abdoulaye FADIGA, Abidjan
Direction Nationale de la BCEAO pour la Guinée-Bissau	Avendia dos Combatentes da Liberdade da Patria, Bissau
Direction Nationale de la BCEAO pour le Mali	Avenue TRAVELE, Bamako
Direction Nationale de la BCEAO pour le Niger	Rue de l'Uranium, Niamey
Direction Nationale de la BCEAO pour le Sénégal	Boulevard Général de Gaule, Angle Triangle Sud, Dakar
Direction Nationale de la BCEAO pour le Togo	Rue, Abdoulaye FADIGA, Lomé
Secrétariat Général de la Commission bancaire de l'UMOA	Avenue Boutreaux ROUSSEL, Abidjan

I.25. Délai de livraison

Le délai de livraison devra être indiqué dans la soumission et commence à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à 1/1000 du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

I.26. Réception

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire, à la demande du fournisseur, après la fourniture et l'installation des équipements de sécurité et de réseaux et le constat du bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la fin de la période de garantie d'un (1) an, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements livrés et installés.

Les réceptions provisoire et définitive font l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

I.27. Garantie

Tous les équipements devront être livrés neufs avec les dernières versions des logiciels en date. Ils seront couverts par une garantie constructeur d'une durée d'un (1) an au moins, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO.

La période de garantie pièces et main-d'œuvre sera de douze (12) mois au moins. En cas de non-conformité, le retour des équipements se fera entièrement à la charge du fournisseur.

La date de prise d'effet des garanties, des services d'appui technique et des licences d'utilisation associés aux équipements livrés ne devra pas être antérieure à la date de livraison dans les locaux de la BCEAO établie par le bordereau de livraison. Le non-respect de cette clause sera un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non conformité.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui seront effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

La Banque Centrale appliquera une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'au terme de la période d'un (1) an, à compter de la date de signature du certificat de réception provisoire.

I.28. Agrément

Les soumissionnaires devront fournir, dans leurs offres, une attestation de l'équipementier des matériels, mentionnant clairement l'objet de la consultation. Le non-respect de cette clause sera un motif de rejet de l'offre pour cause de non conformité.

I.29. Assurance

Le ou les fournisseurs et/ou leurs sous-contractants devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

I.30. Litiges et contestations

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage sont à la charge de la partie succombante.

I.31. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.zdba@bceao.int.

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats seront invités à visiter régulièrement le site.

DEUXIÈME PARTIE : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Les spécifications techniques des équipements et licences se présentent comme ci-après.

II.1. Pare-feux de type FortiGate 61F

Il sera requis des soumissionnaires la fourniture de onze (11) pare-feux Fortinet de type FortiGate 61F de dernière version matérielle et logicielle, ainsi que des accessoires et modules associés, répondant aux caractéristiques minimales ci-après :

Spécifications matérielles :

- 7x Giga Ethernet RJ45 minimum ;
- 2 ports wan ;
- disque dur interne : 1* 128 GB SSD minimum.

Performances du système :

- tunnels IPsec VPN : 6,5 Gbps ;
- sessions SSL-VPN utilisateurs concurrentes : 200 ;
- débit NGFW : 1 Gbps minimum ;
- débit IPS (Mix Entreprise) : 1,400 Mbps ;
- température de fonctionnement : 0–40°C.

Licences et support requis :

- Bundle de 3 ans FortiCare et FortiGuard Enterprise Protection 8x5.

Les licences ne devront être activées par l'adjudicataire que sur demande de la BCEAO.

II.2. Pare-feux de type FortiGate 101E

Il sera requis des soumissionnaires la fourniture de quatre (04) pare-feux Fortinet de type FortiGate 101 E de dernière version matérielle et logicielle, ainsi que des accessoires et modules associés, répondant aux caractéristiques minimales ci-après :

Spécifications matérielles :

- 14 x Giga Ethernet RJ45 minimum ;
- 2 ports wan ;
- GE RJ45 Management / HA / DMZ Ports : 1 / 2 / 1 ;
- disque dur interne : 1* 480 GB SSD minimum.

Performances du système :

- Tunnels IPsec VPN : 4 Gbps ;
 - Sessions SSL-VPN utilisateurs concurrentes : 500 ;
 - Débit NGFW : 20 Mbps minimum ;
 - Débit IPS (Mix Entreprise) : 500 Mbps ;
 - Température de fonctionnement : 0–40°C.
-

Licences et support requis :

- Bundle de 3 ans FortiCare et FortiGuard Enterprise Protection 8x5.

Les licences ne devront être activées par l'adjudicataire que sur demande de la BCEAO.

II.3. Pare-feu Firepower Cisco FTD-4112 NGWF

Il sera requis des soumissionnaires, la fourniture et le déploiement de deux (02) pare-feux de type Firepower Cisco FTD-4112 NGWF de dernière version matérielle et logicielle, ainsi que les accessoires et modules associés.

Les deux équipements devront fonctionner en mode Active/Standby ou « Active/Active ».

Spécifications matérielles :

- Processeur : One 12-core 2.1-GHz Intel Xeon 4116 ;
- Mémoire : 96-GB DRAM 6 x 16-GB DDR4-2400 ;
- Stockage : 1x400-GB SSD ;
- Disque de stockage malware (Malware Storage Pack): 1x400-GB SSD.

Spécification de la performance:

- Débit FW + AVC + IPS : 12.5 Gbps ;
- Débit VPN IPSec : 6.5 Gbps ;
- Nombre maximal de session VPN concurrentes :10 000 ;
- Instance multiple : Oui.

Les équipements devront être fournis et déployés avec une licence Threat Defense Threat and Malware pour une durée de trois (3) ans et un contrat SmartNet 8x5x4 d'une durée d'un an.

Les licences ne devront être activées par l'adjudicataire que sur demande de la BCEAO.

Les services relatifs au déploiement des deux pare-feux Firepower devront être inclus dans l'offre.

II.4. Accessoires

Il sera requis des soumissionnaires la fourniture des accessoires ci-après :

- dix (10) modules Transceiver Cisco de type SFP-10G-SR ;
- vingt (20) modules Transceiver Cisco RJ45 1Gb de type GLC-T.

Outre la fourniture des accessoires sus-énumérés, chaque équipement requis dans les sections précédentes devra être livré avec les accessoires qui lui sont associés.

II-5. Quantités et livrables

Tous les équipements devront être livrés avec une alimentation électrique de 220-230V-50 Hz et des cordons de prise mâle et de type E/F (Norme CEE 7/7), Certifié IS 9001-2008.

Le tableau ci-après précise les livrables et quantités attendus

Site	FTD-4112 NGWF9	Fortigate 61F	Fortigate 101E	Accessoires
Siège-Dakar	2	2	2	1
Direction Nationale pour le Bénin	0	1	0	0
Direction Nationale pour le Burkina	0	1	0	0
Direction Nationale pour la Côte d'Ivoire	0	1	2	0
Direction Nationale pour la Guinée Bissau	0	1	0	0
Direction Nationale pour le Mali	0	1	0	0
Direction Nationale pour le Niger	0	1	0	0
Direction Nationale pour le Sénégal	0	1	0	0
Direction Nationale pour le Togo	0	1	0	0
SGCB	0	1	0	0
TOTAL	2	11	4	1

Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

Objet : Fourniture et installation d'équipements de sécurité et de réseaux informatiques

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture et l'installation d'équipements de sécurité et de réseaux informatiques pour un montant total de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
